

problèmes

mercredi 30 mars 2005 bimensuel n° 2.872

économiques

dossier

Regards économiques sur le droit

- *Common Law* ou droit codifié : quel système est le plus efficace ?
- Les liens entre croissance économique et indépendance judiciaire
- Le droit de la faillite analysé par les économistes
- Les apports de l'analyse comportementale

Économies étrangères

Grandeur et décadence de l'économie argentine

Commerce extérieur

Le commerce extérieur de la France de 1993 à 2002

Secteurs

Politique agricole : la stabilisation du revenu des agriculteurs

La documentation Française



M 02299 - 2872 - F: 4,50 €



Canada : 8,25 CAD, DOM : 4,8 €, Grèce : 4,9 €, Maroc : 5,2 MAD, Tunisie : 7,200 TMM

Sommaire

Économie et droit

Regards économiques sur le droit

L'économie du droit est certainement l'un des développements les plus marquant des dernières années dans les domaines de la recherche économique et juridique. Elle consiste à **appliquer les outils d'analyse et les critères de jugement des économistes** à l'explication et à l'évaluation des règles juridiques. Les économistes ont ainsi commencé à analyser le droit selon le **critère d'efficacité** et à comparer les deux grandes familles de droit, c'est-à-dire la **Common Law** et le droit codifié de l'Europe continentale. Bruno Deffains, dans *Sociétal*, présente ce débat et met en garde **contre la supériorité du système juridique de Common Law** prônée par l'école américaine de l'analyse économique du droit. L'analyse de l'influence du cadre juridique sur le développement économique suscite une abondante recherche empirique. À l'aide d'un ensemble d'indicateurs novateurs, Lars P. Feld et Stefan Voigt, dans le *European Journal of Political Economy*, cherchent à savoir si **l'indépendance judiciaire** est un facteur favorable à la **croissance économique**. Naturellement, le droit exerce également son influence au niveau microéconomique. Ainsi, la pérennité des entreprises est étroitement liée aux différents **codes de la faillite**. Bertrand Chopard décrit dans un *Document de travail du CREDES* la législation en vigueur dans certains grands pays et présente un **classement des régimes**, des plus favorables aux créanciers aux plus protecteurs pour l'entreprise. Branche la plus récente de l'analyse économique, l'approche comportementale n'hésite pas à investir l'analyse du droit. À travers plusieurs cas, Markus Englerth démontre dans une publication du *Max Planck Institute for Research on Collective Goods* comment la **prise en compte de la psychologie** des accusés, des juges ou des hommes politiques peut renouveler la pratique du droit et aboutir à des recommandations alternatives aux usages actuels.

Common Law ou « droit des codes » : quel système est le plus efficace ?

Bruno Deffains *Sociétal* 2

Croissance économique et indépendance judiciaire : quels liens ?

Lars P. Feld et Stefan Voigt *European Journal of Political Economy* 8

La diversité des codes de la faillite : le point de vue de l'économie du droit

Bertrand Chopard *Document de travail du CREDES* 16

L'analyse économique et comportementale du droit

Markus Englerth *Max Planck Institute for Research on Collective Goods* 23

Repères

- | | |
|--|----|
| 1. « Judiciarisation » de l'économie et « économisation » du droit | 5 |
| 2. La pratique des affaires, sommaire des indicateurs pour la France | 7 |
| 3. Exécution des contrats : efficacité des tribunaux | 11 |
| 4. Fermeture d'entreprise : mise en faillite | 21 |

Pour en savoir plus...

Argentine

Grandeur et décadence de l'économie argentine au XX^e siècle

Charles Lancha *Informations et commentaires* 30

Commerce extérieur

Le commerce extérieur de la France de 1993 à 2002

Boris Guannel *Le 4 pages du SESSI* 38

Secteurs

La stabilisation du revenu des agriculteurs en Europe et aux États-Unis

Florence Jacquet *et al.* *Économie rurale* 43